



# RÉFORME DES RETRAITES :

# ÇA NE PASSERA PAS !



## Réforme Macron-Borne :

- **Recul de l'âge** de l'Ouverture des Droits (AOD) de 62 à **64 ans**.
- **Allongement de la Durée de Cotisation** (DC) nécessaire pour avoir une pension à **taux plein : passage de 42 à 43 ans**.  
(= mise en œuvre de la réforme Touraine)

**Je suis née en 1965, recrutée  
à 24 ans, quand pourrai-je  
prendre ma retraite ?**



- **Pas avant 2029 !**
- **Avec 40 ans  
d'activité  
= décote**
- **Taux de pension  
de 59,3% (63%**



## ***Discours gouvernemental sur les raisons de la « réforme » :***

- **Sauver le système de retraites par répartition en déficit très rapidement.**
- **Dégager des financements pour d'autres postes de dépenses de l'état : école, vieillesse/autonomie etc.**
- **« On vit plus longtemps donc il faut travailler plus longtemps »**



## *Rappel historique :*

- ≡ **1987 : Chirac : Désindexation des pensions**
- ≡ **1993 : Balladur : Passage de 37,5 à 40 ans de la DC + décote dans le privé**
- ≡ **1995 : Juppé : Élargissement au public **MIS EN ECHEC****
- ≡ **2003 : Raffarin : DC à 40 ans et décote pour les fonctionnaires.**
- ≡ **2010 : Woerth/Sarkozy : passage de l'AOD à 62 ans**
- ≡ **2014 : Touraine/Hollande : Dispositif carrières longues mais allongement de la DC à 43 ans.**
- ≡ **2019 : Macron : Retraite par points **MIS EN ECHEC****



## *Les vraies raisons de la réforme :*

- **Baisser les dépenses publiques = volonté d'équilibre du budget sans taxer le capital**
- **Poursuivre le désengagement de l'état dans le financement des systèmes de retraite.**
- **Ouvrir le marché aux organismes de retraites complémentaires.**

## Y a-t-il vraiment un déficit de financement ?

⊖ Dans un des 4 scénarios du COR, un léger déficit peut survenir.

## 3 possibilités pour combler ce déficit :

- ⊖ Baisser le niveau des pensions
- ⊖ Augmenter les taux de cotisation
- ⊖ Reculer l'AOD et allonger la DC (choix du gouvernement)



## Les conséquences du recul de l'AOD et de l'allongement de la DC :

- ≡ **Baisse mécanique des pensions**
- ≡ **Maintien des plus précaires dans la pauvreté**
- ≡ **Accroissement des inégalités au détriment des plus pauvres et des femmes**
- ≡ **Appauvrissement du tissu associatif...**



## LE VRAI PROBLÈME SOULEVÉ PAR LE COR :

- **La baisse programmée du niveau des pensions !**
- Ⓟ **il faudrait trouver de nouveaux moyens de financement...**
- Ⓟ **Ils existent !**



## LES VRAIS ENJEUX QUI SE POSENT AU SYSTÈME DES RETRAITES :

- ≡ **Résorber les inégalités entre les femmes et les hommes**
- ≡ **Empêcher la dégradation du niveau des pensions**
- ≡ **Avancer l'âge de départ pour que tout le monde puisse en profiter + aménager les fins de carrière**

# C'EST POSSIBLE !



## LA FSU REVENDIQUE :

- La réalisation de l'égalité femme/homme
- Un départ pour toutes et tous à 60 ans
- 37,5 années de cotisation
- 75 % du revenu d'activité
- La fin de la décote
- L'indexation des pensions sur les salaires
- L'augmentation des salaires
- Des fins de carrière aménagées

# RETRAITE À 64 ANS ? 65... ?

Les annonces du gouvernement sur les retraites traduisent un projet brutal, inutile et profondément injuste.  
Mobilisation générale !

## C'EST NON !

### GRÈVE MASSIVE DES JEUDI 19 JANVIER !

#### DES SALAIRES RABOTÉS

= PENSION RATATINÉE

- 25 % de pouvoir d'achat perdu depuis 2000 : un métier dévalorisé qui n'attire plus. Or salaire et pensions sont liés.
- Une revalorisation fantôme : des mesures qui ne concernent que les débuts de carrière, écartant la majorité de la profession, les promesses de campagne abandonnées...
- Un « Pacte » de dupes, le retour du « travailler plus pour gagner (très peu en) plus ».

**LA FSU REVENDIQUE UNE REVALORISATION IMMÉDIATE ET SANS CONDITION POUR TOUTES ET TOUS !**

#### CONDITIONS DE TRAVAIL DÉGRADÉES : FINS DE CARRIÈRE ÉPROUVANTES

- Quid de la pénibilité ? Comment tenir devant des classes bondées souvent bavardes jusqu'à 64 ans ?
- Nombre de collègues partent déjà avant l'âge légal actuel de 62 ans, en particulier les femmes.
- Quelles mesures de fin de carrière, quand 10 % des plus de 50 ans prennent un temps partiel pour pouvoir supporter les conditions de travail ?

Je suis née en 1965, recrutée à 24 ans, quand pourrai-je prendre ma retraite ?

Vous ne pourrez pas partir avant 2029, l'année de vos 64 ans. Mais avec 40 ans d'activité vous aurez toujours une décote. Votre taux de pension sera de 59,3 % contre 63 % sans la réforme (loin des 75 % du dernier traitement indiciaire !).

#### UN PROJET INJUSTE ET DISCRIMINANT !

- L'espérance de vie en bonne santé se situe à 65 ans : être malade pour la retraite ?
- 25% des salarié-es les plus pauvres sont décédés-es à 62 ans...

#### L'INJUSTICE DES 64 ANS ET DES 43 ANS DE COTISATION !

- Les années d'études ne sont pas prises en compte, pénalisant gravement nos professions. La FSU revendique des mesures spécifiques.
- Avec 43 ans de cotisation, les enseignants ayant commencé à travailler à 24 ans devront attendre 67 ans pour avoir une pension complète sans décote.
- Reculer l'âge de départ aggraverait les inégalités, particulièrement pour les femmes...

**LA FSU DÉNONCE CE RECUIL : C'EST EN AUGMENTANT LES SALAIRES, EN RÉDUISANT LE TEMPS DE TRAVAIL ET EN CRÉANT LE PLEIN EMPLOI QU'ON PÉRENNISERA UN SYSTÈME DE RETRAITES JUSTE ET SOLIDAIRE.**

#### UNE AUTRE RÉFORME EST POSSIBLE !

Le projet Macron « Faire travailler plus longtemps » est idéologique, nullement nécessaire : pour le COR, le régime des retraites n'est pas menacé dans l'immédiat. D'autres choix de financements sont possibles : hausse des prélèvements sur les hauts salaires, suppression des exonérations, taxation des hauts profits...

**LA FSU DÉFEND UN AUTRE PROJET DE SOCIÉTÉ JUSTE ET SOLIDAIRE, ET DÉNONCE L'OCCUPATION DES ALTERNATIVES DANS LE DÉBAT PUBLIC.**



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

# RENDEZ-VOUS JEUDI 19 JANVIER

## 14H PLACE DE LA LIBERTE

**JEUDI 19 JANVIER : TOUTES ET TOUS EN GRÈVE  
POUR DÉFENDRE NOS RETRAITES, EXIGER DES HAUSSES DE SALAIRES  
ET L'AMÉLIORATION DE NOS CONDITIONS DE TRAVAIL**